

# Contrôle de qualité interne pour les laboratoires

## Lettre de la SSMG à la Qualab, Commission suisse pour l'assurance qualité dans le laboratoire médical, à l'att. du Dr Ludwig Bapst, Président<sup>1</sup>

Madame, Monsieur,

La société Suisse de Médecine générale s'élève avec la plus grande véhémence contre le contrôle de qualité interne obligatoire prévu pour les laboratoires de présence des médecins généralistes qui devrait être effectué au moins toutes les deux semaines.

Cette mesure nous semble inadaptée et est liée à une charge financière, horaire et logistique massive pour le laboratoire d'un cabinet médical. Elle pourrait être à l'origine de la suppression d'une offre importante par le cabinet du médecin généraliste. Par ailleurs, elle s'oppose à l'exigence d'utilisation soigneuse des ressources sans pour autant renforcer la sécurité des patients. Le 1<sup>er</sup> avril 2006, des milliers de médecins ont protesté contre la bureaucratisme toujours plus lourde, la réduction des compétences du médecin de famille et les piétinements administratifs. Cette manifestation a été organisée après la réduction unilatérale de la valeur du point des prestations médicales. Les contrôles de qualité interne exigés désormais ne tiennent aucun compte de ces exigences.

La SSMG ne s'élève pas contre des mesures visant à renforcer et à assurer la qualité. Au contraire, nous soutenons toutes les possibilités qui permettent de conserver à la médecine de famille son excellent niveau. Cependant, ou plus précisément en raison de notre attitude, nous ne pou-

vons pas nous empêcher de remettre en question le contrôle de qualité interne prévu.

On souligne régulièrement qu'à l'origine, des contrôles quotidiens étaient prévus pour le laboratoire du cabinet médical, comme c'est le cas pour les grands laboratoires. S'il est avéré scientifiquement que la fréquence des contrôles augmente la qualité du laboratoire, on comprend difficilement pourquoi seuls des contrôles toutes les deux semaines sont exigés alors que l'on ne dispose pas d'études basées sur la réalité. On pourrait soupçonner ici la mise en place d'un compromis sans aucune base scientifique. On aurait tout aussi bien pu fixer un contrôle de qualité interne mensuel, trimestriel ou semestriel, avec les mêmes résultats: aucune amélioration vérifiée de la qualité, mais beaucoup de tracas.

Le laboratoire de présence des cabinets de médecins généralistes est un aspect de l'excellente qualité des soins de premier recours en Suisse et constitue un instrument efficace pour le contrôle des coûts. Toutefois, déjà maintenant, son exploitation implique une charge très lourde. Le contrôle de qualité externe effectué régulièrement et que nous soutenons également nécessite deux bonnes heures à une assistance de cabinet médical bien formée. Pendant ce temps, elle ne peut assumer aucune autre tâche du cabinet médical et le laboratoire est bloqué. D'un point de vue purement économique, la répétition toutes les deux semaines de cette procédure est radicale et implique une charge financière (cachée) massive. C'est la raison pour laquelle le contrôle de qualité interne toutes les deux semaines ne peut être mis en œuvre, du moins tant qu'aucune adaptation financière ne sera effectuée dans ce contexte.

C'est pourquoi, la SGAM exige:

- la suppression du contrôle de qualité interne tous les 15 jours pour le laboratoire du cabinet médical;
- en cas d'un maintien de l'exigence de contrôles de qualité interne réguliers, la preuve scientifique de l'amélioration à attendre pour les patients et un rapport raisonnable avec les ressources limitées;
- en cas d'une exigence de contrôles de qualité interne réguliers, la prise en charge de la lourde charge qu'ils impliquent et l'indemnisation adéquate des cabinets médicaux. Celle-ci pourrait s'effectuer par le biais d'un supplément pour le laboratoire de présence du cabinet du médecin généraliste ou en ramenant la valeur du point des prestations médicales à son niveau d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006;
- l'octroi d'un droit d'assister et de participer aux commissions de QUALAB pour les organisations de médecine de premier recours, la communication directe des décisions et leur mise en consultation auprès des organisations concernées avant leur publication.

La Société Suisse de Médecine Générale SSMG se réserve le droit d'entreprendre les démarches qu'elle estimera nécessaires si l'ordonnance sur le contrôle de qualité interne n'est pas révisée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Dr méd. Hansueli Späth  
Président de la SSMG*

<sup>1</sup> Die deutschsprachige Originalfassung dieses Briefes ist im Heft 28-29 von «PrimaryCare» publiziert worden.